

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Vote : pour 10 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 02/04/2025
Date de publication : 18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Représenté :

Excusé : Christophe BARRIE

Adeline VERNHES est nommée secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines : délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'animation et la surveillance des temps périscolaires de l'école ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3,74 heures/s.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Adeline VERNHES
Secrétaire de séance


Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20250415-15042025_202522-DE
Reçu le 18/04/2025

Thierry GOUMON,
Maire

